

Elections municipales 2020

Comment développer les mobilités actives à Hazebrouck ?

les propositions de l'ADAV



DROIT AU VÉLO - ADAV

Créée en 1982, l'association Droit au vélo (ADAV) s'est donné pour but de promouvoir et faciliter les mobilités actives (la marche et le vélo) et de manière générale, tous les modes de déplacements respectueux de l'environnement comme moyens de circulation privilégiés, d'améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons et de les représenter dans la région Hauts-de-France.

Elle mène avec ses adhérents des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions d'aménagement de la voirie.

Experte d'usage, Droit au vélo est reconnue comme force de proposition en matière de déplacement à vélo et à pied par de nombreuses collectivités territoriales et organismes publics des Hauts-de-France avec qui elle a signé des conventions de partenariat.

Au 31 décembre 2018, l'association comptait exactement 2111 adhérents.

Espace public saturé par la voiture, air de plus en plus difficilement respirable, cadre de vie dégradé, sédentarité, difficultés financières, densification des villes... les citoyens sollicitent massivement la possibilité de se déplacer autrement qu'en voiture individuelle. La marche et le vélo, seuls ou en intermodalité avec les transports en commun, sont très fortement plébiscités. Ainsi, selon une enquête IFOP de juin 2018, 83% des Français sont favorables à une augmentation de la place accordée au vélo en ville.

Pouvoir de police, compétence voirie, gestion des écoles et du cadre de vie, espace public, santé, pollution... le maire et son équipe municipale peuvent répondre à cette nécessité dans leur ville et impulser le changement dans leur intercommunalité.

L'Association Droit au vélo – ADAV a réuni ses adhérents et sympathisants dans les différentes communes du Nord et du Pas-de-Calais pour répondre à cette question: si vous étiez élu maire demain, que feriez-vous en priorité dans votre commune?

Vous trouverez ici les propositions du groupe de travail local. Nous invitons chaque candidat à les reprendre dans leurs engagements

Association droit au vélo - ADAV
23 rue Gosselet
59000 Lille
03 20 86 17 25
info@droitauvelo.org
www.droitauvelo.org





ENCOURAGER LA MOBILITÉ ACTIVE

Pour encourager les déplacements à pied et à vélo, nous faciliterons les déplacements des cyclistes et des piétons. Leurs itinéraires doivent être sécurisés, agréables et sans obstacles.

pour parvenir à cet objectif, **nous apaiserons la circulation automobile:**

- **par la généralisation des zones 30** : le 30km/h en ville doit devenir la règle et les vitesses supérieures l'exception. Pour inciter au respect de ces vitesses, nous mettrons en service des radars pédagogique

- **Nous garantirons à chaque enfant la possibilité de se rendre de manière sécurisée dans son établissement scolaire**, que ce soit à pied ou à vélo ; pour cela nous créerons un droit opposable pour tout écolier, collégien, lycéen désireux de se rendre dans son centre

d'enseignement à pied ou à vélo. Nous organiserons dans chaque école primaire des cours et sorties en vélo. Nous assurerons également de la communication positive sur la mobilité active dans les écoles.

- Nous encouragerons les employeurs à mettre en place le **forfait mobilité durable** et nous les aiderons à la mise en place du plan de mobilité dans les entreprises

A l'interne des services municipaux, nous **inciterons les agents aux déplacements à pied ou à vélo** : mise en place de formation et de sensibilisation, accompagnement de sorties scolaires par le personnel municipal, développement d'une flotte de vélos de service

Nous mènerons des **campagnes de communication** fortes sur la pollution causée par l'utilisation exclusive de l'automobile, sur les aménagements cyclables créés, sur les avantages des mobilités actives sur la santé, l'environnement et le cadre de vie

Nous remettrons en place **des journées sans voiture**

En lien avec les associations cyclistes, nous encouragerons les initiatives innovantes pour favoriser le développement de la marche et du vélo

Nous mettrons en place un **budget participatif dédié à la pratique du vélo et de la marche**

Une large place sera faite à la sensibilisation de la mobilité active dans le **bulletin municipal**

DÉVELOPPER LES DÉPLACEMENTS A VÉLO



Pour développer la pratique du vélo sur la commune, nous **multiplierons les aménagements cyclables sur la commune en priorisant de véritables pistes cyclables**, accessibles par tous types de cyclistes quelque soit leur âge. Nous les privilégierons larges et prioritaires aux intersections et veillerons à ce qu'elles ne soient pas occupées par du stationnement illégal ou par des poubelles. Ces pistes intégreront un futur réseau cyclable structurant (réseau express vélo).

Quand ce n'est absolument pas possible, nous veillerons à la mise en place de bandes cyclables, sortes de files de circulations réservées aux cyclistes. Bon nombre de bandes cyclables existantes ne sont plus correctement matérialisées (ex : rue du pont des meuniers, rue de la rochelaise entre autre....). La rue de Vieux Berquin pourrait être dotée de bandes cyclables.

Dans chaque sens unique, sauf impossibilité manifeste, nous mettrons en place des doubles sens cyclables. Ceux-ci ont l'avantage d'apporter des « raccourcis » aux cyclistes et bien souvent d'éviter des voies à plus grande circulation. Prenez l'exemple de la rue de Théroüanne en sens unique vers le collège Fernande Benoist et qui oblige les collégiens à utiliser la route départementale 916 que ce soit vers le collège ou le retour vers le centre ville.

Il en est de même pour la rue de Verdun dont la bande cyclable serait à mettre dans l'autre sens afin de permettre aux collégiens et lycéens de rejoindre plus aisément la gare ou le centre ville, la rue de

Queux St Hilaire doit être mise à 30 avec chicanes et suppression du stationnement afin de créer une bande cyclable et un agrandissement des trottoirs et surtout de ralentir les véhicules, dans la rue de Termunde, la suppression du stationnement permettrait la création d'une bande cyclable dans les 2 sens et la création d'un trottoir qui actuellement est inexistant (Zone de rencontre...). Par ailleurs il est souvent fait remarqué que les routes sont trop étroites pour mettre en place un double sens. ce qui n'est guère un problème et pacifie d'ailleurs la circulation.

Lorsque la voirie et la circulation le permettent, **nous développerons des chaudières** (chaussée sans marquage axial dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe) Ce qui peut par exemple être le cas sous le pont inférieur et garantissant ainsi davantage la sécurité des cyclistes.

Rue de la Rochelaise, lieu où bien souvent les véhicules tardent à pouvoir passer au rond point, tracer une bande cyclable à droite qui existait auparavant vers le rond point pour permettre un dégagement rapide des cyclistes.

Nous expérimenterons également les **vélorues** comme cela est déjà très répandu chez nos voisins belges et hollandais. Dans ces zones de circulation apaisées, le vélo ne peut être dépassé par les voitures.

Enfin, les espaces partagés piétons-cyclistes ne seront développés qu'en dernier recours et sous condition que les trottoirs soient très larges Nous traiterons également les points durs repérés par les associations cyclistes et certains rond points

Nous ferons respecter les aménagements cyclables en luttant contre les **comportements dangereux** de certains automobilistes comme le **stationnement sur les pistes et bandes cyclables**. Si la prévention et les campagnes de communications ne donnent pas assez de résultats, nous serons plus coercitifs.

Pour encourager les trajets à vélo, nous minimiserons les arrêts des cyclistes par la **généralisation des « cédez le passage cycliste au feu rouge »**, nous expérimenterons le remplacement de stops par des cédez-le- passage sur les aménagements cyclables, nous mettrons en place des voies vertes continues et non morcelées (les voies vertes sont actuellement généralement interrompues aux intersections)

Au niveau du pôle gare, il nous semble impératif d'offrir un espace dédié au vélo de part et d'autre de la passerelle (passerelle qui doit permettre une accessibilité aux PMR et usagers cyclistes), dans cet espace il est nécessaire de trouver un abri vélo fermé conséquent où le cycliste pourra laisser son vélo en toute sécurité.

Des **abris vélos fermés** pourraient également être installés sur les parkings les plus grands de la ville.



Le **risque de vol** est un frein très important au développement du vélo. C'est un des sujets qui revient souvent en premier lors des échanges avec les cyclistes. Pour lever ce frein, nous généraliserons les arceaux vélos à proximité des établissements publics et des commerces. Un certain nombre ont été installés il y a déjà plusieurs années mais leur nombre est encore insuffisant. Il est tout à fait déconseillé d'installer des pinces roues !

Comme cela sera prochainement imposé par la loi, les abords de tous les passages piétons seront équipés d'arceaux vélos ; cela libérera la visibilité au profit des piétons. De plus, lors des événements, nous mettrons en place un espace de stationnement vélo gardé. Des abris vélos résidentiels seront aussi proposés aux riverains qui ne peuvent stationner leur vélo dans leur domicile. Enfin, une grande concertation sera engagée avec les bailleurs, les promoteurs immobiliers et les chefs d'entreprises pour développer fortement des stationnements sécurisés adaptés à chaque situation.

Il existe parfois des itinéraires alternatifs intéressants... mais ils sont connus des seuls habitants du secteur ! Nous indiquerons donc des itinéraires cyclables conseillés en concertation avec les associations cyclistes (**jalonement**). Un exemple : pour rejoindre Morbecque en toute sécurité, il serait judicieux de passer par la rue de Théroanne et ainsi éviter la départementale et peu de cyclistes vont l'emprunter si un jalonement n'est pas posé.

Conformément aux demandes des cyclistes, nous veillerons à l'**entretien des aménagements cyclables**.

Une aide à l'achat sera également étudiée en lien avec la CCFI qui a déjà mis en place un projet de ce type.

Nous proposerons des **animations autour du vélo dans les écoles**, les centres sociaux et les centres aérés

DÉVELOPPER LES DÉPLACEMENTS À PIED



Simple, conviviale, accessible à tous ou presque, bonne pour la santé psychique et physique, la marche est non seulement bonne pour ceux qui la pratiquent mais aussi pour l'environnement et pour le commerce de proximité. Elle est parfaitement complémentaire aux déplacements à vélo et en transport en commun. Peu consommatrice d'espace, elle répond aux besoins de densification des villes.

Ainsi, nous veillerons à ce que chaque **trottoir soit libéré de tout obstacle** (publicité, poteaux, poubelles, voitures,...). Une personne en fauteuil roulant ou une personne âgée doit pouvoir se déplacer facilement partout, Comment par exemple utiliser le trottoir de la rue d'Aire direction Hazebrouck avec toutes les voitures garées sur le trottoir de manière on ne peut plus désordonnée !

Nous développerons également la piétonisation. La rue du rivage pourrait en faire l'objet ou alors la mettre en zone de rencontre.

Pour **promouvoir la marche et la rue comme espace de vie en commun**, nous organiserons des « rues aux enfants ».

Nous veillerons également aux traversées piétonnes pour qu'elles soient sécurisées et suffisamment longue en cas de feu, certains passages piétons sont très dangereux et même à l'origine de plusieurs morts ex : le passage piéton face à la boulangerie Flament sur la place De Gaulle et celui face à la pharmacie Samaille mais aussi les passages situés sur les ronds points où l'automobiliste est plus absorbé par le flux automobile que par le piéton, une mise en place de ralentisseurs serait une solution

AGIR AU SEIN DE L'AGGLOMÉRATION

Imaginer la création d'un outil de signalement des dysfonctionnements (type DIVA) qui soit public comme à Dunkerque

des liaisons intercommunales

Nous mettrons en place de groupes de travail marche et vélo dans la municipalité et entre municipalités, experts d'usage, experts techniques

un élu « référent vélo » sera spécifiquement chargé des mobilités actives et des PMR. Sa compétence l'amènera à sensibiliser les autres élus de sa commune et à porter ces problématiques à l'agglomération et au sein des instances de mobilité. Dans toutes les communes, le vélo doit devenir une solution complémentaire aux transports en commun.

un budget vélo sera voté pour créer des aménagements mais aussi pour aider les habitants à l'acquisition d'un vélo. Le plan vélo, l'Union européenne doivent être sollicités pour financements à chaque fois qu'il l'est possible.

Pour que ces engagements ne restent pas à l'état de simple écrit :

Nous nous engageons également à établir une concertation permanente sur la pratique des mobilités actives durant le mandat municipal.

Nous inviterons les associations de cyclistes, de piétons de personnes à mobilité réduite à l'aménagement des rues, dès les premières phases des projets.

Pollution atmosphérique, part modale de la marche et du vélo... nous fixerons des objectifs chiffrés